



**BOIS-DES-FILION**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 967**

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **967**

**Règlement numéro 967 sur les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-08 et H-23**

- a été adopté par le conseil municipal le **22 juin 2021**;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le **23 juin 2021**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À BOIS-DES-FILION, QUÉBEC, ce 25 juin 2021**

**Marie-Renée Houde,  
Greffière**